

Tout pour les mélanges

Comment produire davantage avec moins de ressources dans les cultures fourragères intensives? Avec les mélanges graminées-légumineuses! Quatre espèces suffisent déjà pour étouffer jusqu'à 75 % de mauvaises herbes de plus que les monocultures herbagères, résume une série d'études réalisée par Agroscopie et des instituts étrangers. Ces mélanges apportent en outre davantage de rendement en ayant besoin de moins d'azote. Alors que l'Europe mise encore en majorité sur des cultures de graminées fortement fertilisées, les paysannes et paysans suisses qui font des cultures herbagères intensives réussissent bien avec les mélanges. *fra*

Bio dans les années 70

L'œuvre avait alors suscité la stupeur: «L'autre agriculture». Rätus Fischer revient sur sa thèse sur l'agriculture bio dans le court-métrage du FiBL «Motivations des paysans à passer au bio dans les années 1970». *Thomas Alföldi, FiBL*

 www.bioactualites.ch > Films



Agriculture bio végétale

L'agriculture biologique végétale selon des directives internationalement valables est une nouveauté. La Fédération mondiale de l'agriculture biologique, l'IFOAM, a reconnu en 2017 le «Standard Biocyclique Végétalien». Les cultures doivent par exemple recevoir des engrais purement végétaux. Les intrants à base d'excréments animaux ou de parties de corps sont interdits. Tous les autres critères sont pratiquement identiques à ceux de l'agriculture biologique, mais les exigences agroalimentaires et sociales vont plus loin. Les producteurs intéressés par une certification peuvent se renseigner auprès de Bio Inspecta. *Sigrid Alexander, FiBL*

Engraissement au pâturage des races laitières

Il existe maintenant un canal d'écoulement bio pour les veaux des races laitières où la génétique et le sexe n'ont pas d'importance: Le projet «engraissement de races laitières au pâturage» d'Aldi Suisse AG. Le prix est défini une fois par année – il est actuellement de 10.70 Fr./kg PM pour T3, suppléments et déductions selon une table de Proviande modifiée.

Les fermes laitières qui participent doivent garder leurs veaux au moins cinq mois (175 à 200 kilos de poids vif) dans la ferme de naissance et leur donner 700 à 800 kilos de lait. Les veaux mâles sont castrés à l'âge de dix jours pour pouvoir aller au pâturage. À cinq mois le système immunitaire des veaux est stable. Ils peuvent alors être transportés dans une ferme bio d'engraissement au pâturage sans subir de problèmes sanitaires. Ils sont vendus à 175 kilos à une ferme d'engraissement (d'après le prix de revient complet, le prix total de 1292 francs comprend 280 francs pour le travail de 6 minutes par jour à 25.- Fr./h.). La fin de l'engraissement impose au moins huit heures de pâture pendant la période de végétation, parcours quotidien en hiver, stabulation libre et litières confortables. Le fourrage de base est constitué d'herbe, de silo d'herbe et de foin. Il faut éviter si possible les concentrés. En plaine, le maïs est autorisé jusqu'à la limite pour la PLVH. Une production basée sur les herbages est possible dans les zones de montagne car les bêtes ont jusqu'à l'âge de 30 mois pour atteindre



Enfin un écoulement bio pour les veaux des races laitières. *Photo: Franz J. Steiner*

leur poids-cible de 280 à 320 kilos. Une bête T3 de 320 kilos à 10.30 Fr. atteint donc à 25 mois un prix de 3296 francs (revenu pour le travail, le fourrage et les bâtiments selon le prix de revient complet pour les génisses d'élevage: 1817.- Fr.). L'objectif pour la qualité des carcasses va de A à H avec une classe de graisse de 2 à 4. Les premiers résultats du FiBL montrent pour la proportion de morceaux nobles, le rendement et la qualité des résultats comparables à ceux des croisements avec des races à viande. *Eric Meili, FiBL*

On cherche veaux de races laitières et places d'engraissement

Vous êtes intéressé à vendre des veaux de races laitières ou à en engraisser? Alors adressez-vous à Eric Meili.

→ eric.meili@fibl.org
tél. 079 236 47 18

Appât de 50 000 francs

Les paysannes, les paysans et les groupes qui améliorent la situation économique de l'agriculture suisse peuvent postuler jusqu'au 30 juin pour l'AgroPrix 2018. Les prix en jeu atteignent un total de 50 000 francs. Des producteurs bio peuvent aussi gagner: La famille Räss de Benken ZH avait reconverti en 2013 ses 25 hectares de pommes de terre en petits fruits et avait reçu en 2016 une prime de nomination de 5000 francs. De même en 2015 pour la famille de Laurent Godel à Domdidier FR, qui avait développé un nouveau système d'engraissement de volailles en poulaillers fixes qui augmentait l'efficacité et diminuait la charge de travail. Le prix principal de 25 000 francs a été attribué à un producteur bio pour la dernière fois en 2013: Les Henchoz, du Pays-d'Enhaut, avaient vendu leurs vaches pour se consacrer à l'élevage des moutons afin de transformer et de commercialiser leur lait. Ils avaient investi l'argent du prix dans une nouvelle fromagerie. *fra*

 www.agroprix.ch > Postulez



Prime de nomination pour la famille Godel